

INITIER L'ANALYSE D'UNE FILIERE

- **Qui peut faire une analyse de filière(s) ?**

Quiconque peut décider d'initier une analyse de filière, dans la mesure où il est impliqué dans cette filière d'une manière ou d'une autre: usagers/consommateurs, commerçants, transporteurs, transformateurs, producteurs... Cette démarche étant volontaire, elle nécessite la participation au moins des principaux opérateurs impliqués.

- **Combien de temps faut-il pour analyser une filière ?**

La **Grille d'auto-évaluation** se remplit généralement en ½ journée, si l'ensemble des documents nécessaires sont réunis. La réalisation du **livret de synthèse, est généré automatiquement à partir de la grille d'auto-évaluation**. Ce livret est un support pour l'évaluation par la commission citoyenne. Un mois après l'envoi de ces documents aux membres de la **commission citoyenne**, cette dernière peut se réunir (sur une journée). Les informations seront ensuite publiées sur le **site Internet du Système d'Analyse des Filières (SAF)**.

Il faut en général 2 à 6 mois entre l'initiation de l'analyse de la filière et la publication des données de l'enquête sur Internet, tout dépend de la taille de la filière, de la localisation des acteurs économiques, etc. Ce temps permet de respecter les échanges d'informations entre toutes les parties prenantes : en interne entre les entreprises, les opérateurs de la filière, les participants aux commissions d'évaluation, l'association Minga.

Système d'Analyse des Filières

Partager l'information pour développer une économie équitable

- **Comment financer une analyse de filière ?**

Pour des structures ayant des salariés, il est possible de passer **par le droit à la formation** pour financer ce travail: il s'agit en effet d'augmenter ses propres capacités d'analyse économique, sociale et environnementale au sein de sa structure, sans être dépendant à chaque fois d'un expert ; à terme, vous pourrez mettre en place une analyse de filière en interne avec des partenaires locaux, des clients, des fournisseurs.

- **Quels produits sont concernés ?**

Tous les produits possibles et envisageables sont concernés, issus d'une filière courte ou longue. Le produit doit être issu d'une recherche d'équité économique et sociale, de respect de l'environnement concernant son mode de production, de transformation, et de transport ; en accord avec la charte des objectifs et des engagements publiée sur le site Internet.

- **Que doit-on faire pour initier l'analyse d'une filière ?**

Des séances d'informations collectives gratuites sont organisés par l'association Minga. L'inscription est obligatoire par email, contact@analysedesfilières.net

Le 13 avril 2012